

## Comment puis-je aider les soignants à réaliser cette conciliation médicamenteuse ?

✓ Lorsque votre hospitalisation est programmée, pensez à prendre avec vous **l'ensemble de vos dernières ordonnances**, y compris celles de vos médecins spécialistes (cardiologue, ophtalmologue, oncologue...)

✓ Pensez à ouvrir **un dossier pharmaceutique** (DP) auprès de votre pharmacien d'officine et à donner votre carte vitale à chaque fois que l'on vous dispense des médicaments y compris sans ordonnance. **Ces informations pourront être consultées avec votre accord** lors de votre hospitalisation.

✓ N'hésitez pas à donner **le nom de votre pharmacien d'officine habituel**, et celui de votre infirmier libéral si vous en avez un. Ces professionnels de santé pourront être contactés en plus de votre médecin traitant afin d'obtenir des précisions sur vos traitements.



## Pour en savoir plus sur la conciliation médicamenteuse

Sécurisons ensemble votre prise en charge médicamenteuse

Document disponible sur le site : [www.omedit-centre.fr](http://www.omedit-centre.fr)



Observatoire des  
Médicaments  
Dispositifs médicaux  
Innovations Thérapeutiques

## Qu'est ce que la conciliation médicamenteuse ?

C'est une activité qui vise à prendre en compte, lors d'une nouvelle prescription, **TOUS les médicaments** que vous prenez **habituellement**.



Cela permet d'éviter la survenue d'erreurs en **favorisant la transmission d'informations** complètes et exactes sur vos médicaments, entre vos **professionnels de santé**, aux points de transition de votre parcours de soins (admission et sortie de l'hôpital).

## Qu'est ce que cela change pour moi lors de mon hospitalisation?

Cela signifie qu'un **professionnel de santé** (pharmacien hospitalier, infirmière, médecin) va venir vous voir pour vous poser **des questions** sur vos médicaments.

Le but est d'établir la liste **de TOUS les médicaments** que vous prenez habituellement, y compris ceux sans ordonnance. Pour cela le professionnel de santé va également vous interroger sur **la façon dont vous suivez votre traitement**.

Toutes ces questions vont permettre de s'assurer que **les prescriptions** qui sont mises en place à l'hôpital sont **bien adaptées à votre état**.

## Et lorsque je sortirai de l'hôpital ?

Lors de votre **sortie de l'hôpital** nous reviendrons vous voir pour vous expliquer en détail les **modifications** qui ont pu être faites dans votre traitement habituel.

Nous vous expliquerons également pourquoi ces modifications ont eu lieu et nous pourrons vous remettre un **plan de prise** pour vous aider à vous y retrouver.

Par ailleurs, avec votre accord, votre **médecin traitant** et votre **pharmacien d'officine** seront destinataires de ces **informations sur la modification de votre traitement**, ce qui permettra de sécuriser au mieux votre sortie.

